

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents à la séance : 26
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 1
Nombre de votants : 27
Date de la convocation : 15 septembre 2026
Date d'affichage : 15 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre, à vingt heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur HERVÉ GILDAS, Maire.

Présents : HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, LE MIGNOT Daniel, KERTUDO Maryline, PICART Olivier, TOUDIC Marie Evelyne, BONIZEC Christel, ESNEU Pacal, LE POUL Christian, L'HOSTIS Florence, CALLENNEC HUET Edith, BRIER Sandrine, TROGOFF Olivier, MARTIN Sébastien, GUEVELOU Laurent, CHARLIER Claire, LEBOURG Alexis, LE BALCH Elise, CRENN Méghane, NICOL Marie-Noëlle, HADJADJE Valérie, CLECH Vincent, BICZO Sylviane, BODEVEUR David, LE GALL Maël, GEFFROY Séverine.

Absent : COUTELLEC Benoit

Procurations : COUTELLEC Benoit à PICART Olivier

Secrétaire de séance : BICZO Sylviane

N°2026/114

Environnement

***Procédure des installations classées pour la protection de l'environnement
Avis du conseil municipal sur le projet d'extension d'un élevage
bovin sur la commune de Péder nec***

Une consultation du public est ouverte du 9 septembre au 7 octobre 2026, en mairie de Péder nec, siège de l'exploitation de l'EARL PRAT-LE GUILLEM, dont l'élevage bovin laitier est situé au lieu-dit « Le Collédou ».

Actuellement, l'EARL est autorisée à exploiter un élevage de 145 vaches laitières sur ce site. Elle exploite également deux élevages de génisses et de bovins à l'engraissement, situés sur les communes de Bégard et de Louargat.

La présente consultation porte sur l'extension de l'élevage avec le réaménagement de la stabulation existante et la mise à jour du plan de gestion des déjections sur la commune de Péder nec, qui comportera notamment :

- 200 places pour vaches laitières, en logettes avec aire d'exercice raclée ;
- 30 places pour vaches taries, sur litière accumulée pendant deux mois sous les animaux, puis stockée au champ ;
- 140 places pour veaux et génisses de renouvellement, sur litière accumulée pendant deux mois sous les animaux, puis stockée au champ.

Par courrier en date du 12 août 2026, la Préfecture des Côtes-d'Armor sollicite l'avis du conseil municipal de Bégard sur ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>27</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>18</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>3</i>
<i>Abstention :</i>	<i>6</i>

- **DONNE UN AVIS** favorable au projet d'extension de l'EARL PRAT-LE GUILLEM

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Gildas HERVÉ

La secrétaire de séance,
Sylviane BICZO

